

Délégation départementale des Yvelines

Département Santé-environnement

Courriel: ars-dd78-eau@ars.sante.fr

Téléphone: 01 30 97 73 39

Destinataire(s):

ARS DELEGATION DE L'ESSONNE

MAIRIE DE DOURDAN

MAIRIE DE ST MARTIN DE BRETHENCOURT

SFDE (ARPAJON)

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Renforcement du contrôle de l'eau

MAIRIE DE DOURDAN

Commune de : SAINT-MARTIN-DE-BRETHENCOURT

Prélèvement et mesures de terrain du 09/02/2022 à 14h15 pour l'ARS, par le laboratoire : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL), qui a également réalisé les analyses.

Nom et type d'installation : F ST MARTIN BRETHENCOURT F2 (CAPTAGE)

Type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE

Nom et localisation du point de surveillance : F ST MARTIN DE BRETHENCOURT F2 EB - F 2 EAUX BRUTE SAINT

MARTIN DE BRETHE COURT

Code point de surveillance : 0000000328 Code installation : 000328 Type d'anal-

Type d'analyse 🛊

Code Sise analyse : 00232128 Référence laboratoire : LSE2202-26411 Numéro de prélèvement : 07800226105

Conclusion sanitaire:

Eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

(PLV-07800226105 - page: 1)

Le vendredi 25 février 2022

Pour la Directrice générale et par délégation, Pour la Directrice départementale et par délégation, L'Ingénieure d'études sanitaires,

Signé

Marie-Claude GOURDET

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

(PLV-07800226105 - page : 2)

· - /						
	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
Mesures de terrain			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Contexte Environnemental						
Température de l'eau	12,0	°C		25,0		
Equilibre Calco-carbonique						
рН	7,4	unité pH				
Oxygène et matières organiques						
Oxygène dissous % Saturation	92,7	%		T		
Oxygène dissous	10,0	mg/L				
			Limites de qualité		Références de qualité	
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Pesticides organochlorés	(FE)					
Dimétachlore	0,049	µg/L		2,00		

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1